



Municipalité
régionale de comté
de Minganie

1303, rue de la Digue
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0
Téléphone: (418) 538-2732
Télécopieur: (418) 538-3711
info@mrc.minganie.org
www.mrc.minganie.org

256 P NP DM52

Projet d'aménagement d'un complexe
hydroélectrique sur la rivière Romaine
par Hydro-Québec
Basse-Côte-Nord 6211-03-005

Le complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Donner un élan durable au développement socioéconomique de la Minganie

Mémoire présenté à la commission du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
par
la MRC de Minganie

Décembre 2008

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que la MRC de Minganie profite des audiences du BAPE pour exprimer son point de vue sur le projet de la Romaine.

Le 8 octobre dernier, le préfet de la MRC faisait parvenir à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, une lettre lui demandant formellement de mettre en place un tel forum afin de permettre à la population et aux divers groupes d'avoir voix au chapitre et de suggérer, le cas échéant, de nouvelles avenues susceptibles de bonifier le projet.

Ces audiences sont l'occasion de démontrer à la population régionale et québécoise le caractère positif de ce projet qui est situé sur notre territoire. En effet, l'aménagement de ce complexe, qui nécessite bien sûr l'obtention préalable de toutes les autorisations environnementales, représente une occasion unique pour donner un nouvel élan au développement durable de la Minganie.

PARTIE I

LA MINGANIE : UN VASTE TERRITOIRE DE RESSOURCES

La MRC

La MRC de la Minganie fut créée le 14 décembre 1981 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a comme mission l'aménagement et le développement de son territoire. La MRC est dirigée par un conseil composé des maires des 8 municipalités membres soit : Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan et L'île d'Anticosti. M. Pierre Cormier, maire d'Havre-Saint-Pierre, agit à titre de préfet. Le poste de préfet suppléant est assumé par M. Jean-Luc Burgess, maire de Longue-Pointe-de-Mingan. Et comme le préfet de la MRC provient d'Havre-Saint-Pierre, le conseil de cette municipalité a nommé un conseiller municipal pour la représenter à la table régionale.

La MRC élabore et met en œuvre le schéma d'aménagement et de développement de son territoire, elle établit et révisé le plan de gestion des matières résiduelles, ainsi que les schémas de couverture de risques en matières d'incendie et de prévention. Elle travaille aussi à produire une planification stratégique alliant tous les acteurs du milieu afin d'orienter l'avenir de la Minganie. Par ailleurs, la MRC soutient financièrement le centre local de développement (CLD) et a mis en place la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE). Elle administre des programmes aux citoyens, notamment le Programme d'adaptation de domiciles, ainsi que d'autres en matière d'habitation. D'autre part, la MRC permet aux municipalités de se regrouper pour offrir certains services municipaux. C'est notamment le cas pour l'application des règlements de 6 des 8 municipalités, ou encore pour la gestion des matières recyclables pour l'ensemble d'entre elles. Finalement, les élus sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement, des ministères, des organismes publics et privés et des développeurs dans une multitude de

secteurs d'activités allant de l'exploitation forestière, au tourisme, en passant par la sécurité publique ou de l'énergie comme dans le projet qui nous interpelle ici. Dans pratiquement toutes les sphères d'activités, les maires sont interpellés pour répondre aux besoins des diverses populations comme les aînés, les enfants en garderie, les travailleurs, les chômeurs, les étudiants, etc.

Au cours des 25 dernières années, la MRC a développé une vaste expertise et dispose aujourd'hui d'une fine compréhension des enjeux de développement de son milieu. Ainsi, et à titre de principal centre politique de la Minganie, elle constitue un acteur important de la vie de la région en participant à la définition des objectifs et des priorités de développement. Depuis sa création, la MRC a toujours été présente pour les citoyens qu'elle représente et a œuvré à l'épanouissement du territoire. Avec le projet actuellement à l'étude, elle entend franchir une nouvelle étape dans la réalisation de ses objectifs.

Localisation et géographie

Le territoire de la MRC de Minganie s'étale sur tout près de 350 kilomètres de côte qui longent le golfe Saint-Laurent à l'est de la MRC de Sept-Rivières. Il comprend l'île-d'Anticosti et trouve sa limite nord à la frontière qui sépare le Québec du Labrador. Il comprend aussi le territoire non municipalisé au nord des municipalités minganoises et de celles de la Basse-Côte-Nord. La superficie totale du territoire est de 128 492 km², ce qui en fait la plus vaste Municipalité régionale de comté, bien qu'elle soit en même temps une des moins peuplées du Québec. La MRC constitue donc la frontière avec la province voisine de Terre-Neuve et Labrador; une frontière de territoire et d'eau puisque aucune route ne permet d'y avoir accès. C'est là par ailleurs une des caractéristiques de notre territoire, celui-ci étant le moins bien desservi par le réseau routier québécois.

Développement économique

La MRC de Minganie fait partie intégrante des régions-ressources, lesquelles sont caractérisées par une base économique associée essentiellement à l'exploitation de ressources naturelles. Son vaste territoire est riche bien que peu développé et accessible. Que ce soit les potentiels en minéraux, en ressources hydriques et hydrauliques, la forêt ou encore avec le récréotourisme, la Minganie regorge de ressources disponibles pour un développement propre et respectueux de l'environnement. La Minganie est synonyme de grand territoire et de nature, des éléments qui font rêver les développeurs et les conquérants.

Historiquement, la région a bénéficié d'un dynamisme économique à échelle restreinte qui s'est illustré par l'émergence d'entreprises répondant d'abord aux besoins du milieu. Cette réalité s'explique par le fait que la région fut coupée du reste du Québec pendant 114 ans; aucune route n'assurait la liaison. Ces conditions ont fait en sorte que la Minganie a toujours concentré ses activités dans quelques secteurs d'activité tels l'exploitation minière, le tourisme, la pêche commerciale et l'activité forestière. Les services gouvernementaux,

principalement en santé et en éducation, complètent la liste des principaux employeurs de la région.

L'exploitation des ressources naturelles est inhérente au développement du territoire de la Minganie. Au cours de l'histoire, elle a favorisé le développement des conditions de vie de ses habitants et a contribué au sentiment d'appartenance. Toutefois, considérant les diverses réalités de ces secteurs d'activité ainsi que le nombre limité d'employeurs, l'économie régionale demeure fragile. En effet, la diversification de l'économie minganoise constitue le principal défi de la région, notre objectif étant de permettre à toutes nos communautés de mettre en valeur leur plein potentiel tout en limitant les effets des soubresauts de l'un des secteurs d'activité.

De sérieux problèmes démographiques

Depuis le début des années 1980, la Minganie a connu des baisses continues de sa population. En tenant compte de l'ensemble des municipalités, la MRC a vu sa population diminuer de 18,2 % de 1976 à 2006, passant de 6 323 à 5 173 habitants.¹ Cette baisse drastique de population a eu des conséquences au niveau de la perte de services dans certains villages. Par exemple, Baie-Johan-Beetz n'a plus de dépanneur, ni de station-service et Rivière-Saint-Jean n'a plus d'hébergement pour les touristes. Ce ne sont que quelques exemples, mais ils illustrent que la situation entraîne une baisse de la qualité de vie dans nos villages, ce qui les rend moins attractifs pour les jeunes, incitant davantage la population à quitter et n'attirant évidemment pas de nouveaux habitants. Ce phénomène place ces municipalités dans le cercle vicieux de la dévitalisation.

En plus de la réduction globale de sa population, la répartition des différents groupes d'âge en Minganie et l'analyse de leur évolution au fil des ans permettent de dégager deux grandes tendances démographiques.

Premièrement, le nombre de jeunes diminue. En effet, les moins de 20 ans ont diminué de 52,9 % entre 1986 et 2006. De plus, en 1986, la MRC comptait 4 795 personnes de moins de 34 ans alors que, vingt ans plus tard, elle n'en compte plus que 2 570, soit une diminution de 46,4 %.

Compte tenu de l'absence d'établissement d'enseignement postsecondaire sur le territoire, la poursuite des études mène nécessairement les jeunes de 17 à 24 ans à l'exode. La Côte-Nord a d'ailleurs la particularité de n'avoir aucune université sur son territoire. À notre grand regret, trop peu de jeunes reviennent dans leur Minganie natale, notamment à cause de la difficulté pour eux à trouver des emplois correspondant à leur champ d'études. Afin de contrer ce phénomène d'exode, il faut développer des mesures de rétention et d'incitation au retour en région. Certaines structures sont en place telles qu'une agente de migration, le comité exode et 16-24 à l'échelle de la Minganie et un programme à l'échelle de la Côte-Nord sont en place. Or, ces mesures, ne pourront être optimales que dans un contexte de création d'emplois et d'émergence de nouveaux créneaux, ce qui stimulera la diversification des emplois disponibles dans la région.

¹ Voir le tableau 1 intitulé *Évolution de la population de 1976 à 2006* en Annexe A (p.10).

Une seconde constatation flagrante, qui est étroitement liée à la première, est sans contredit le vieillissement de la population. À ce chapitre, les plus fortes augmentations se trouvent dans la cohorte des 45 ans et plus. En effet, alors que l'âge médian de la population en 1989 se situait dans la cohorte des 25 – 34 ans, en 2006, l'âge médian se situe dans la cohorte des 45 – 49 ans.² Précisons toutefois que cette situation est le reflet d'une tendance qui se dessine à la grandeur du Québec.

Des municipalités dévitalisées

Plus globalement, les standards établis par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec (MAMR) indiquent que la MRC de Minganie souffre d'une dévitalisation quasi généralisée de ses municipalités.

Au sens du MAMR, « les municipalités dites dévitalisées sont toutes celles qui présentent un indice de développement inférieur à zéro »,³ en considérant des variables socioéconomiques issues des données de recensement de Statistique Canada (2001).

Certes, le MAMR a publié récemment un plan d'action qui se donne pour objectif de revitaliser les municipalités qui présentent un indice de développement inférieur à - 5. Ainsi, dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, les municipalités présentant un tel indice de développement sont considérées comme « très dévitalisées ». Si donc la MRC de Minganie ne peut être considérée comme étant « très dévitalisée », il n'en demeure pas moins que l'ensemble des municipalités qu'elle regroupe, à l'exception d'Havre-St-Pierre, sont dévitalisées puisqu'elles présentent un indice de développement négatif. En fait, l'indice moyen pour la MRC est de - 4,34.

Au quotidien, la dévitalisation se traduit notamment par la difficulté à garantir l'accès à des services aux citoyens, que l'on pense à l'accès à certains soins de santé spécialisés ou à la disponibilité de commerces offrant des biens de consommation variés.

Ce survol permet de démontrer que la réalité socioéconomique de la Minganie est largement tributaire des activités économiques qui ont cours sur son territoire. En fait, le niveau d'activités actuel, bien qu'important, est insuffisant pour renverser la vapeur dans toutes les municipalités minganoises. Bien qu'à des degrés divers à travers le territoire, la réalité de la MRC est difficile, elle est confrontée à des phénomènes de réduction et de vieillissement de sa population, tout en assistant à l'exode massif de ses jeunes.

Dans ces circonstances, l'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine apparaît comme un projet qui peut donner un nouvel élan au développement de la Minganie. En poursuivant dans la lignée de l'exploitation de ses ressources naturelles, la Minganie pourrait avec ce projet, se doter des moyens nécessaires pour s'attaquer aux différentes problématiques auxquelles elle fait face et relever de nouveaux défis. Qui plus est, la réalisation de ce projet s'effectuerait dans le respect du concept de développement durable.

² Voir le tableau 2 intitulé *Répartition de la population par groupe d'âge excluant les réserves amérindiennes* en Annexe B (p.11).

³ MAMR, *Document d'information à l'intention des municipalités dévitalisées*, 2007, p.3.

PARTIE II

LE COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE DE LA ROMAINE : UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA MINGANIE

Devant la situation à laquelle ils font face, les acteurs sociaux, économiques et politiques de la Minganie se concertent afin de trouver de nouvelles stratégies de développement susceptibles d'engendrer un avenir toujours prometteur et d'encourager la mise en place de conditions de vie stimulantes. Le projet de la Romaine cadre avec cette volonté qui nous anime. Mais en plus, nombreux sont ceux qui croient que ce projet favoriserait le développement durable de la Minganie.

Avant de développer davantage sur cette dernière idée, il nous apparaît important de préciser ce qu'on entend par « développement durable ».

Développer dans le respect du développement durable

Au sens de la *Loi sur le développement durable* du Québec, « le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » D'où l'importance de juger le projet à partir de ces trois dimensions.

De plus, la Loi contient 16 principes qui rendent le concept de développement durable plus tangible. En effet, la prise en compte de ces principes permet d'intégrer plus facilement la recherche d'un développement durable dans les différentes actions qui sont prises au quotidien. Toujours orientés vers les trois dimensions, des principes tels que « la protection de l'environnement », « la préservation de la biodiversité » et « le respect de la capacité de support des écosystèmes », s'attardent clairement à la dimension environnementale. D'autres qui portent sur l'amélioration de la qualité de vie des populations, l'équité et la solidarité sociale, ainsi que la participation et l'engagement des citoyens sont davantage axés vers la dimension sociale, tandis que le principe de « l'efficacité économique » stipule que « l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ». Le concept ne commande pas l'inaction, mais bien une façon de faire face au développement.

Le développement durable signifie donc protection et mise en valeur de l'environnement ainsi que le développement du plein potentiel des humains, des communautés et des économies qui mettent en valeur notre territoire. Pour le conseil de la MRC de Minganie, le développement durable doit ainsi comprendre les trois dimensions du développement durable et des principes précisés dans la loi québécoise.

La révision du schéma d'aménagement de la MRC à partir du concept de développement durable

Le schéma d'aménagement est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités de la Minganie. Le schéma est avant tout un document de planification conçu de manière à faire ressortir une vision globale du développement économique, social et environnemental.⁴

La MRC de Minganie a procédé ces dernières années à la révision de son schéma d'aménagement. Bien que ce document n'ait pas encore été adopté dans sa version finale, nous pouvons d'ores et déjà vous faire part des positions prises.

Principalement, les élus de la MRC s'orientent vers l'atteinte d'une meilleure qualité de vie des citoyens basée sur un développement socioéconomique durable. Cette orientation doit se traduire dans différentes initiatives qui sont précisées aux niveaux du contexte régional, de la gestion et l'exploitation des ressources ainsi que des redevances sur l'exploitation des ressources. Concernant l'exploitation des ressources naturelles, les élus désirent que la région puisse être décisionnelle quant à leur exploitation et que les retombées des activités de récolte et de transformation soient optimales pour la région en étant transformées sur le territoire et en permettant aux municipalités d'en tirer des redevances afin d'avoir le levier nécessaire à la diversification économique.

En procédant à cette révision, le conseil de la MRC réaffirme que le développement du territoire est guidé par la recherche d'un développement socioéconomique durable et viable à long terme. L'évaluation du projet de la Romaine que fait la MRC respecte les positions prises dans ce schéma d'aménagement révisé.

Ces précisions étant chose faite, nous pouvons vous expliquer comment le projet de la Romaine favoriserait le développement durable de la Minganie. À cet effet, nous nous prononcerons sur chacune des dimensions : environnementale, sociale et économique.

La dimension environnementale : quand un ensemble d'acteurs locaux contribue à l'analyse des impacts potentiels du projet

En premier lieu, nous tenons à réitérer notre confiance dans le processus d'audiences publiques mis en place par les gouvernements. Certains éléments sont peut-être à parfaire comme dans toute chose, mais nous sommes convaincus qu'à travers ce processus, toutes les opinions pourront être exprimées et qu'elles seront considérées. D'ailleurs, la MRC a réclamé la tenue d'audiences locales afin de favoriser l'expression des citoyens qui, de génération en génération, ont développé une fine compréhension de l'environnement dans lequel ils évoluent. Ainsi, le BAPE et d'autres organismes reconnus par les gouvernements du Québec et du Canada disposeront d'informations pertinentes pour trancher sur l'acceptabilité environnementale du projet.

En ce qui concerne la MRC, de par ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, elle possède une certaine expertise qui fut utile pour étudier le projet. Elle a

⁴ Ministère des Affaires municipales et des Régions,
www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_sche.htm

d'ailleurs participé activement, au meilleur de ses connaissances, aux divers processus de consultation mis en œuvre depuis les tous débuts du projet. C'est ainsi qu'elle a communiqué à plusieurs reprises au promoteur des interrogations et des inquiétudes à l'égard du projet. Elle s'est notamment préoccupée de l'impact des lignes sur la santé des citoyens et le paysage. Elle a en outre sensibilisé le promoteur sur les impacts du projet sur la route 138, l'utilisation du territoire, la foresterie, l'énergie disponible, la fiabilité du réseau, etc. La MRC a également demandé à Hydro-Québec de prévoir la réalisation d'études d'impacts sur les municipalités et l'accessibilité du territoire, etc.

De plus, la MRC a encouragé la prise en compte par le promoteur des intérêts de différents groupes locaux actifs en Minganie. Ainsi, des associations de chasse et pêche, de plein air et de motoneigistes par exemple, ont pu faire valoir leur point de vue en siégeant sur les Tables d'information et d'échange (TIE), un mécanisme mis en place par Hydro-Québec afin d'échanger sur diverses préoccupations. De plus les élus ont exigé qu'il y ait des rencontres d'information dans les diverses municipalités. Hydro-Québec a tenu des séances d'information et de consultation ainsi que des portes ouvertes qui à toutes les fois ont attiré énormément de participants.

La MRC ne pouvant prétendre disposer de toutes les connaissances et ressources nécessaires pour se prononcer sur l'ensemble des impacts environnementaux du projet, elle s'est aussi appuyée sur l'expertise développée par des organismes environnementaux de la région comme le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord et la Réserve du parc national du Canada l'Archipel-de-Mingan. Ces organismes peuvent émettre des avis complémentaires sur différentes formes d'impacts que peut avoir le projet et sur les mesures d'atténuation pouvant être mises en place afin de les corriger ou les atténuer, le cas échéant.

Évidemment, nous reconnaissons que le projet aura des impacts environnementaux. Nous avons été informés par le biais notamment des divers TIE, auxquelles nous avons assisté en compagnie des diverses organisations invitées par Hydro-Québec. Notre présence assidue à ces tables a permis de questionner le promoteur, notamment sur les impacts potentiels du projet et les façons les atténuer. Nous avons toujours insisté sur l'importance que le projet soit acceptable au point de vue environnemental et qu'Hydro-Québec minimise les impacts. Puisque notre développement s'appuie sur les richesses naturelles, nous devons nous assurer que leur exploitation soit durable. Il en va de la prospérité de notre économie. Nous espérons d'ailleurs que le BAPE sera sensible à cette question.

La dimension économique : un projet porteur de changements et d'espoir

La création d'emplois et le développement d'une expertise : les défis de la Minganie

La MRC a toujours eu à cœur de maximiser les retombées économiques du projet tout en privilégiant l'utilisation maximale des services, commerces et industries de la région. À cet effet, elle a procédé à l'embauche d'une personne explicitement responsable de la maximisation des retombées économiques. Qui plus est, la MRC se soucie de la région de la Basse-Côte-Nord, qui vit une réalité similaire à la nôtre et qui doit aussi profiter du levier que peut représenter ce vaste projet.

Tel qu'on le précisait plus tôt, afin de contrer le phénomène d'exode des jeunes et des moins jeunes, il faut développer en Minganie des mesures de rétention et d'incitation au retour en région, surtout par la création de nouveaux emplois et l'émergence de nouveaux créneaux, ce qui stimulera la diversification des emplois disponibles dans la région. C'est ainsi que nous avons demandé au promoteur, entre autres, que l'embauche de Minganois soit privilégiée et que l'octroi de contrats soit fait en priorisant les entreprises oeuvrant sur le territoire de la MRC d'abord, puis en pensant dans un second temps aux travailleurs et entreprises de la Basse-Côte-Nord et de la Côte-Nord en entier.

Selon les estimations d'Hydro-Québec, « le potentiel de création ou de maintien d'emplois est évalué à 33 410 années-personnes, dont 11 224 années-personnes reliées à la construction »⁵. Grâce aux pressions que nous avons exercées, le taux de participation des travailleurs de la région aux activités de construction devrait être de 60 %.⁶ Nous veillerons à ce que cet engagement du promoteur soit respecté.

Sur les 12 années que durera le projet, soit de 2009 à 2020, la pointe des travaux devrait s'observer en 2014. À ce moment, l'effectif au chantier dépasserait les 2 300 travailleurs.⁷ Mais aussi, « après la mise en service du complexe, 100 emplois seront créés pour en assurer l'exploitation et l'entretien. Mécaniciens, électriciens, techniciens en automatisation, ouvriers civils et personnel de bureau seront les principaux types de poste à pourvoir »⁸.

Grâce à la création de ces nouveaux emplois, de nombreuses occasions de formations seront offertes dans différents corps de métiers. Les gens qui suivront ces formations auront la certitude que ces efforts mèneront à un emploi de qualité en fin de compte. Au cumulatif, plusieurs travailleurs de la région acquerront une formation de choix et vivront de belles expériences de travail. Ainsi, c'est toute la Minganie qui se dotera d'une nouvelle expertise.

Les contrats qui seront octroyés à des entreprises minganoises auront aussi des impacts positifs majeurs sur les entreprises de la région. Les entreprises d'ici profiteront et contribueront donc au développement de cette expertise. Mais en plus des retombées positives que le promoteur peut générer à titre de grand donneur d'ordre, la MRC souhaite qu'Hydro-Québec remplisse un rôle supplémentaire en agissant comme un catalyseur favorisant une plus grande synergie entre les grandes entreprises du Québec et les différents acteurs économiques de la Minganie, de la Basse-Côte-Nord et de la Côte-Nord.

Pendant la phase de construction du complexe, de nombreux emplois indirects et induits seront créés. En effet, l'arrivée de nombreux travailleurs et visiteurs dans la région impliquera un accroissement de la demande en hébergement. Elle augmentera et créera aussi de nouveaux besoins au niveau de la restauration et des services de divertissement et de loisirs. De plus, elle accroîtra la sollicitation des services essentiels, ce qui nécessitera davantage de ressources humaines. Par ailleurs, certaines de nos infrastructures devront être revitalisées ce qui, encore une fois, nécessitera la contribution des travailleurs d'ici.

De plus, les familles des travailleurs qui s'établiront dans la région auront besoin de biens et de services, ce qui engendrera une augmentation de l'affluence dans plusieurs commerces

⁵ Selon Hydro-Québec, le concept d'année-personne représente la moyenne annuelle d'employés au chantier, soit l'équivalent du nombre d'emplois d'une durée de 12 mois

⁶ Hydro-Québec, *Complexe de la Romaine*, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

⁷ Hydro-Québec, *Complexe de la Romaine*, Suivi des études, volume 3, Printemps 2007

(http://www.hydroquebec.com/production/projets/pdf/romaine_vol3.pdf).

⁸ *Loc. cit.*

déjà existants alors que de nouveaux verront certainement le jour. En somme, la création de nouveaux emplois est loin de se limiter à ceux directement liés aux travaux d'aménagement du complexe. Par ce phénomène, des hommes et des femmes d'ici verront de nouvelles possibilités d'emplois et d'affaires, ce qui contribuera à créer de la richesse pour l'ensemble de la région.

Toutefois, l'accroissement considérable de gens sur le territoire a des impacts moins positifs qui doivent être pris en compte. Nous avons déjà identifié divers enjeux relatifs à l'affluence de nouvelle population dont la rareté de la main-d'œuvre pour répondre aux nouveaux besoins et aux besoins actuels, ou encore l'impact sur le centre de santé. Nous avons sensibilisé Hydro-Québec à ces réalités tout comme les organismes concernés. De plus, la MRC participe à l'identification de solutions avec les partenaires locaux tels que le CLD, la commission scolaire et le CLE comme par exemple au niveau de la formation.

Compensations déterminées par entente mutuelle : les moyens de passer à l'action, de s'affirmer fièrement et de préparer l'avenir.

De façon générale, une entente se définit comme un accord entre deux parties confirmant leur satisfaction quant au partage des bénéfices qu'ils retireront d'une situation donnée.

De nos jours, l'annonce de la possibilité que soit implanté un projet sur un territoire débouche sur un dialogue entre le promoteur et les acteurs du territoire concerné. L'objectif de ce dialogue consiste à trouver un terrain d'entente qui satisfait l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cas du projet de la Romaine, le processus de négociation avec le promoteur, Hydro-Québec en l'occurrence, s'est étendu sur une période de 4 ans. Certes, les pourparlers ont été ardues par moment et les réponses n'étaient pas toujours entièrement satisfaisantes. Toutefois, la MRC de Minganie, forte de l'appui des élus de la région et profitant du comité de négociations qu'elle a mis en place, a fait preuve de vigilance et d'esprit critique, et ce, sans relâche. Ainsi, grâce aux efforts constants de l'ensemble des personnes impliquées, la MRC a trouvé un terrain d'entente satisfaisant pour la MRC et les municipalités de la région. Dans cette optique, des compensations ont été exigées du promoteur, tel que stipulé dans notre schéma d'aménagement révisé.

Outre l'aspect financier, l'entente prévoit la mise en place d'un comité de suivi afin d'assurer l'harmonisation de la réalisation du projet avec le milieu, le respect des engagements d'Hydro-Québec et la maximisation des retombées sur le territoire.

Pour conclure ces commentaires préliminaires sur l'entente, mentionnons que le projet de la Romaine marque le début d'une ère nouvelle en Minganie : celle où les Minganois et les groupes qui les représentent participent activement à la définition d'une vision concertée au sujet de la conception et la réalisation d'un projet majeur. L'objectif : favoriser l'épanouissement de tous en assurant des retombées durables sur les plans environnemental, économique et social.

L'aboutissement de cette entente assure à la MRC de Minganie et ses municipalités des retombées financières totalisant 104 580 000 de dollars sur 55 ans en dollar actualisé, soit 718 381 000 dollars, principalement à partir de 2014. Par ces montants que l'on reconnaît

être impressionnants, cette entente procurera aux générations actuelles et futures les moyens de profiter elles aussi des retombées de ce projet et d'être en mesure de répondre à leurs besoins.

Tel que présenté dans le document intitulé *Résumé des sommes versées par Hydro-Québec à la MRC Minganie dans le cadre de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et la MRC Minganie*⁹, document disponible sur le site du BAPE, différents fonds seront créés afin de répondre aux besoins qui ont été identifiés. Ces fonds permettront notamment d'améliorer les infrastructures et d'assumer les frais de la MRC dans ce projet. Le principal, le « Fonds de développement régional » a pour but de permettre la réalisation de projets à caractère social, culturel, économique et récréotouristique sur son territoire.

La majeure partie de ces sommes est destinée directement aux municipalités, et profitera par le fait même à l'ensemble de la Minganie. Ce sont des mesures positives qui serviront de levier stratégique de développement.

Les avantages de cette entente sont nombreux pour la Minganie et ses citoyens. Par exemple, les municipalités seront enfin en mesure de combler le déficit que l'on constate depuis de trop nombreuses années au niveau de l'entretien et du développement des infrastructures locales. Mais surtout, la Minganie acquerra une capacité significative d'investissement dans des projets structurants pour le territoire et ses populations. Plus généralement, la MRC pourra devenir plus attractive pour tous ceux qui voudront participer à l'aventure de la mise en valeur de notre coin de pays.

La Minganie aura enfin les moyens de passer à l'action, de s'affirmer fièrement et de préparer son avenir. Nous sommes conscients qu'au-delà des 12 années de travaux, nous devons assurer la pérennité de l'activité socioéconomique créée par la réalisation du projet. En somme, ces fonds permettront de prendre le contrôle sur notre développement et de retenir une part croissante des bénéfices liés à l'exploitation de nos ressources.

L'acceptabilité politique du projet passait sans contredit par une entente bénéfique pour nos populations. Nous avons été informés des tenants et aboutissants du projet sous ces divers angles et nous croyons humblement avoir fait notre travail en demandant à Hydro-Québec d'informer nos populations et les groupes qui auront les impacts du projet pour qu'ils puissent se prononcer et faire connaître leurs préoccupations pour que le promoteur les prenne en considération. D'autre part, nous sommes convaincus que les maires qui sont élus par la population pour les représenter, n'auraient plus de pouvoir de négociations auprès des entrepreneurs de projets, si ces pourparlers devaient être initiés une fois que toute les autorisations sont octroyées.

⁹ *Résumé des sommes versées par Hydro-Québec à la MRC Minganie dans le cadre de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et la MRC Minganie et signée à Montréal le 21 janvier 2008* (<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DA38.pdf>).

La dimension sociale : favoriser le mieux-être d'un peuple fier

La troisième et dernière dimension du projet que nous abordons concerne les retombées sociales du projet. Nous avons choisi sciemment de terminer notre présentation sur cette dimension puisque, en tant que pouvoir politique local désireux de favoriser le mieux-être de la population qu'il représente, il s'agit du volet qui nous tient le plus à cœur.

D'entrée de jeu, la MRC tient à réaffirmer le haut niveau d'acceptabilité sociale dont jouit le projet. En effet, grâce à la participation d'un grand nombre d'acteurs et de citoyens à sa définition, la Romaine est aujourd'hui perçue comme un projet susceptible de donner un nouvel élan à la Minganie et de lui offrir un avenir plus prometteur.

D'ailleurs, l'illustration de la mobilisation que suscite le projet ne se limite pas qu'au niveau de la participation qui s'est observée lors des travaux préparatoires. On remarque aussi une augmentation de la participation aux diverses tables de concertation que nous animons sur des enjeux pour la région.

En outre, le projet de la Romaine, par les nombreuses opportunités d'emplois, de formations et de contrats qu'il représente pour les Minganois, suscite de nouveaux espoirs. Grâce aux nouveaux emplois de qualité qui seront créés, notre région deviendra plus attractive. Ce faisant, nous accroîtrons les chances de voir certains de nos enfants revenir s'établir chez nous. Cela, sans parler des autres jeunes et moins jeunes qui convergeront vers la Minganie pour y trouver un emploi correspondant à leurs espoirs et y créer leur famille dans un milieu de vie tout simplement magnifique. Mais l'attraction ne se limitera pas qu'aux jeunes. Elle s'étendra aussi aux autres personnes détenant une expertise recherchée, aux investisseurs à la quête de nouveaux territoires féconds pour développer leurs projets, etc. Nous abordons encore une fois la question de l'emploi, mais elle est intimement liée à la qualité de vie. La dynamique et le dynamisme généré par le projet aura des répercussions positives dont notamment la diversification des services de loisirs, culturel et sportif. À ce titre, Hydro-Québec pourrait s'impliquer activement dans nos communautés au-delà de son intervention par le biais de Centraide. Nous avons la conviction que la réalisation de ce projet, permettra à la Minganie d'offrir une qualité de vie incomparable aux citoyens qui auront choisi de participer à son développement.

CONCLUSION

Vaste territoire habité par une population peu nombreuse, la Minganie s'est développée à partir de ses ressources naturelles. Toutefois, la faible diversification de son économie l'empêche de déployer toutes les actions structurantes qui lui permettraient de prendre pleinement son avenir en main, situation que peut corriger le projet de la Romaine. En effet, grâce aux nouveaux emplois qu'il pourra apporter dans la région, au développement d'une expertise qu'il pourra générer et aux compensations financières qu'il assurera à la MRC et ses municipalités, le projet de la Romaine donnera un élan durable au développement socioéconomique de la Minganie. En accumulant les conditions gagnantes pour orienter véritablement notre développement, nous pourrons mettre de l'avant des projets novateurs, et ce, dans l'intérêt des gens qui habitent notre territoire, qui y vivent, y grandissent, y évoluent et qui veulent continuer de le faire.

ANNEXE A - ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1976 À 2006

Tableau 1 : Évolution de la population de 1976 à 2006

	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006	Variation 1976-2001	Variation 2001-2006	Variation 1976-2006
Aguanish	530	487	408	402	380	343	303	- 35,3 %	- 11,7 %	- 42,8 %
Baie-Johan-Beetz	168	150	112	107	85	89	95	- 47,0 %	+ 6,7 %	- 43,5 %
Havre-Saint-Pierre	3221	3200	3344	3502	3450	3291	3150	+ 2,2 %	- 4,3 %	- 2,2 %
L'île-d'Anticosti	293	275	335	264	263	266	281	- 9,2 %	+ 5,6 %	- 4,1 %
Longue-Pointe-de-Mingan	560	651	612	552	537	505	430	- 9,8 %	- 14,9 %	- 23,2 %
Natashquan	427	451	401	380	356	366	264	- 14,3 %	- 27,9 %	- 38,2 %
Rivière-au-Tonnerre	587	603	606	526	476	415	390	- 29,3 %	- 6,0 %	- 33,6 %
Rivière-Saint-Jean	537	537	456	317	319	287	260	- 46,6 %	- 9,4 %	- 51,6 %
MRC de Minganie (sans communautés)	6323	6354	6274	6050	5866	5562	5173	- 12,0 %	- 7,0 %	- 18,2 %
Communauté innue de Mingan (Ekuanitshit)	288	306	351	365	431	391	407	+ 35,8 %	+ 4,1 %	+ 41,3 %
Communauté innue de Natashquan (Nutashquan)	389	447	491	598	639	761	810	+ 95,6 %	+ 6,4 %	+ 108,2 %
MRC de Minganie (avec communautés)	7000	7107	7116	7013	6936	6714	6390	- 4,1 %	- 4,8 %	- 8,7 %

ANNEXE B - RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE EXCLUANT LES RÉSERVES AMÉRINDIENNES

Tableau 2 : Répartition de la population par groupe d'âge excluant les réserves amérindiennes

Groupe d'âge	1986	1996	2001	2006	Variation 1986 à 1996	Variation 1996 à 2001	Variation 2001 à 2006
0-4	525	345	250	235	- 34,3 %	- 38,0 %	- 6,0 %
5-9	555	335	655	210	- 39,6 %	- 22,9 %	- 22,1 %
10-14	525	450		300	- 14,3 %		
15-19	580	500	420	285	- 13,8 %	- 19,0 %	- 32,1 %
20-24	605	360	385	245	- 40,5 %	+ 6,5 %	- 36,4 %
25-29	1205	375	1610	260	- 29,0 %	- 23,9 %	- 19,6 %
30-34		480		280			
35-39	800	580		325	+ 42,5 %		
40-44		560		430			
45-49	485	475	1005	540	+ 54,6 %	+ 25,4 %	+ 8,0 %
50-54		275		545			
55-59	505	235	495	450	- 7,9 %	+ 6,1 %	+ 47,5 %
60-64		230		280			
65-69	280	230	430	210	+ 57,1 %	- 2,3 %	- 7,0 %
70-74		210		190			
75 et +	205	250	310	375	+ 22,0 %	+ 33,9 %	+ 21,0 %

Source : Statistique Canada, recensement de 1986, 1996, 2001 et 2006